

## - VILLE D'AVIGNON -

### **Conseil Municipal du : 22 juin 2015** **Compte rendu analytique de la séance, en application des** **dispositions de l'article L. 2121.25 du Code Général des** **Collectivités Territoriales.**

#### **ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :**

Le Maire, Présidente,

M. GONTARD, Mme BELAÏDI, Mme BUGEON, M. FOURNIER, Mme LAGRANGE, Mme REZOUALI, M. PEYRE, Mme ABEL RODET, M. GIORGIS, Mme PORTEFAIX, M. MONTAIGNAC, Mme GAGNIARD, M. BORBA DA COSTA, Mme GAILLARDET, M. YEMMOUNI, Mme LABROT, M. EL KHATMI, Mme CLAVEL, Adjoints au Maire.

M. MATHIEU, Mme LAMOUREUX, Mme LICHIERE, M. ROCCI, M. BLUY, M. GROS, Mme MAZARI - ALLEL, M. BELHADJ, M. CERVANTES, M. FERREIRA, Mme LEFEVRE, Mme ROZENBLIT, Mme BOUHASSANE, M. DELAHAYE, M. MARTINEZ - TOCABENS, Mme HADDAOUI, M. AUDOYER GONZALEZ, Mme MAS, M. GLEMOT, Mme GOILLIOT - XICLUNA, Mme ROUMETTE, M. CHRISTOS, M. LOTTIAUX, M. VAUTE, Mme RIGAULT, Mme LOUARD, Mme DUPRAT, M. PALY, Mme Kheira SEDDIK, Conseillers Municipaux.

#### **ETAIENT REPRESENTES :**

M. CASTELLI par Mme LICHIERE  
M. HERMELIN par M. GONTARD  
M. MERINDOL par Mme RIGAULT

**XXX**

Mmes CROYET et MOREL entrent en séance au cours de la présentation du rapport n°2.

Mme CROYET quitte la salle au cours des débats relatifs au rapport n°5 puis revient avant le vote du rapport n°12.

Mme LAGRANGE et M. PEYRE sortent après le vote du rapport n°18 puis reviennent en séance pendant la présentation du rapport n°25.

M. MONTAIGNAC se retire de l'Assemblée après le vote du rapport n°22 et donne pouvoir à M. FOURNIER.

Mme MOREL quitte la séance avant le vote du rapport n°26 donnant pouvoir à Mme LEFEVRE.

Après le vote du rapport 39, M. YEMMOUNI se retire et donne pouvoir à Mme GAILLARDET.

M. EL KHATMI quitte la séance pendant la présentation du rapport n°45 donnant pouvoir à Mme LABROT.

**XXX**

La séance est ouverte à 18 H 05 par Mme le Maire, Présidente.

**XXX**

Mme HADDAOUI est désignée comme Secrétaire de Séance.

**XXX**

Le compte rendu analytique de la précédente séance du **27 mai 2015** est **ADOPTÉ**, sous réserve de la modification suivante :

14 - VIE ASSOCIATIVE - CENTRES SOCIAUX LOISIRS : Avenants aux conventions d'objectifs bilatérales passées entre la Ville d'Avignon et les structures de proximité agréées centre social pour le financement de la fonction "Animation Globale et Coordination" - Autorisation de signer. Mme Anne GAGNIARD, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOPTÉ** - Ont voté contre : Mme MAS, M. GLEMOT, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, M. LOTTIAUX représenté par Mme MAS, **Mme RIGault**. S'est abstenu : M. VAUTE.

**XXX**

1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : I - Installation d'un nouveau conseiller municipal. Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECLARE** Mme Kheira SEDDIK installée en qualité de conseillère municipale.

2 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : II - Election d'un Adjoint au Maire. Mme Cécile HELLE, Présidente.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- Mme Laurence LEFEVRE est élue Adjointe au Maire et immédiatement installée dans ses fonctions.

- **ADOPTÉ** -

3 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : III - Nouvelle composition du conseil communautaire du Grand Avignon - Election des conseillers communautaires supplémentaires. Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **Sont élus conseillers communautaires du Grand AVIGNON :** M. Jean-Marc BLUY, Mme Amy MAZARI-ALLEL, M. Fabrice MARTINEZ-TOCABENS, Mme Chantal LAMOUREUX, M. Christian ROCCI.

- **ADOPTE** -

4 - URBANISME : Plan Local d'Urbanisme - Prescription d'une procédure de révision du P.L.U. - Organisation de la concertation. Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **PRESCRIT** la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme,

- **APPROUVE** les objectifs poursuivis détaillés dans la présente,

- **DECIDE** d'organiser la concertation préalable à la révision selon les modalités précitées,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- **ADOPTE** -

5 - URBANISME : Éco-quartier Joly-Jean - Programme de développement. Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la démarche et le programme de réalisation de l'éco-quartier Joly-Jean,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer tout acte à intervenir.

- **ADOPTE** -

6 - FINANCES - BUDGET : I - Approbation du compte de gestion 2014 du Trésorier Municipal. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le compte de gestion qui a été dressé pour l'exercice 2014 par le Trésorier Principal Municipal, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014 (y compris la journée complémentaire).

- **DECIDE** d'admettre les opérations de la gestion 2014 pour les sommes fixées par ledit compte et de déclarer que l'ensemble de ces opérations n'appelle aucune réserve de la part de notre assemblée.

- **ADOPTE** -

**Mme le Maire se retire avant le vote du rapport n°7, cédant la présidence de l'Assemblée à M. GONTARD.**

7 - FINANCES - BUDGET : II - Budget principal et budgets annexes : Comptes administratifs 2014. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOPTE** les comptes administratifs 2014 tels qu'ils ont été arrêtés ;

- **DÉCLARE** les opérations de l'exercice 2014 définitivement closes ;

- **DÉCLARE** que les crédits non consommés et non engagés à la clôture de l'exercice sont annulés

- **PRÉCISE** que les soldes d'exécution et les restes à réaliser représentent des engagements en cours le 31 Décembre 2014 seront repris dans le cadre du budget supplémentaire ou de la décision modificative du budget 2015 à venir.

- **ADOpte** - Se sont abstenus : M. GROS, M. CERVANTES, Mme MAS, M. GLEMOT, Mme GOILLIOT-XICLUNA, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL représenté par Mme RIGAULT, M. CHRISTOS, M. LOTTIAUX, M. VAUTE, Mme RIGAULT, Mme LOUARD, Mme DUPRAT, M. PALY, Mme SEDDIK.

**Mme le Maire rejoint l'Assemblée dont elle assure à nouveau la présidence.**

8 - FINANCES - BUDGET : III - Budget principal : Affectation des résultats. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AFFECTE** la somme de 24 071 007,04 € au financement du déséquilibre de la section d'investissement (compte 1068).

- **AFFECTE** la somme de 2 951 571,02 € en excédent reporté à la section de fonctionnement (compte 002).

- **PRÉCISE** que ces opérations seront décrites au budget supplémentaire du budget 2015.

- **ADOpte** -

9 - FINANCES - BUDGET : IV - Budget annexe des baux : Affectation du résultat 2014. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AFFECTE** le résultat constaté à la clôture de l'exercice 2014 soit **56 608,23 €** au budget principal (compte 672),

- **PRÉCISE** que ce résultat sera repris au budget supplémentaire du budget 2015 à venir.

- **ADOpte** -

10 - FINANCES - BUDGET : V - Budget annexe chambre funéraire : Affectation du résultat 2014. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AFFECTE** le résultat constaté à la clôture de l'exercice 2014 soit **128 920,64 €** en report à nouveau à la section de fonctionnement (compte 002).

- **PRÉCISE** que ce résultat sera repris au budget supplémentaire du budget 2015 à venir.

- **ADOpte** -

11 - FINANCES - BUDGET : VI - Budget annexe du crématorium : Affectation du résultat 2014. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AFFECTE** la somme de **86 126,76 €** au financement du déséquilibre de la section d'investissement (compte 1068).

- **AFFECTE** la somme de **604 678,42 €** en excédent reporté à la section de fonctionnement (compte 002) ;

- **PRECISE** que ces opérations seront décrites au budget supplémentaire du budget 2015 à venir.

- **ADOpte** -

12 - VOIRIE - STATIONNEMENT : Mise en œuvre de la tarification au 1/4 d'heure dans les parcs de stationnement. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** l'application des grilles tarifaires annexées à la présente délibération à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu (e) Délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOpte** - Ont voté contre : Mme MAS, M. GLEMOT, Mme GOILLIOT-XICLUNA, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL représenté par Mme RIGAULT, M. CHRISTOS, M. LOTTIAUX, M. VAUTE, Mme RIGAULT, Mme LOUARD, Mme DUPRAT, M. PALY, Mme SEDDIK.

13 - FINANCES - BUDGET : Exécution du budget 2015 - Attribution de subventions aux associations non conventionnées et au GIP Conseil Départemental d'accès au droit d'AVIGNON. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** aux associations non conventionnées l'attribution de subventions pour un montant total de 98.350,00 €

- **ACCORDE** une subvention au Conseil Départemental d'Accès au Droit pour un montant total de 1.000,00 €

- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 compte 65748

- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 compte 65737

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élue (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOpte** - Se sont abstenus : M. GROS, M. CERVANTES.

14 - FINANCES : Régies de recettes "stationnement payant" et "piscines" - Demandes de remise gracieuse et de décharge de responsabilité suite à constats de déficit lié à de la fausse monnaie. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** la remise gracieuse et la décharge de responsabilité à M. Jean CHAUBET, régisseur titulaire, relatives au déficit de 48.50 € (quarante huit euros et cinquante centimes d'euros) constaté pour la période du 23 mai 2014 au 30 janvier 2015, dans les comptes de la régie créée pour l'encaissement des droits de stationnement payant (code Hélios 002819),

- **ACCORDE** la remise gracieuse et la décharge de responsabilité à M. Jean Pierre NIQUET, régisseur titulaire, relatives au déficit de 50 € (cinquante euros) constaté le 28 janvier 2015, dans les comptes de la régie créée pour l'encaissement des droits d'entrée dans les piscines et d'autres droits (code Hélios 002821),

- **DECIDE** d'émettre deux mandats pour un montant total de 98.50 €, sur l'exercice 2015, au compte 678 du budget principal, pour que le Trésorier municipal d'Avignon puisse solder le compte 429 « déficit et débet du régisseur ».

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOpte** -

15 - TECHNOLOGIE INFORMATIQUE COMMUNICATION : Convention de groupement de commandes pour la mise en place d'un portail famille territorial et convention d'échange de données avec la CAF Vaucluse.. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville d'Avignon, le CCAS et l'Association des Centres de Vacances et de Loisirs, pour l'acquisition et la maintenance d'équipements nécessaires à la mise en œuvre d'un portail « Famille »,

- **DESIGNE** Mme Laurence ABEL-RODET, comme membre titulaire et Mme Anne GAGNIARD en tant que membre suppléant de la commission attribution des marchés du groupement appelé à statuer sur l'attribution des futurs marchés,

- **APPROUVE** la signature d'une convention d'échange de données avec la CAF Vaucluse et son renouvellement annuel,

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer la convention portant constitution du groupement de commande, la convention d'échange de données avec la CAF Vaucluse ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à solliciter auprès de la CAF l'attribution de subventions pour la mise en place du Portail Famille.

- **ADOpte** -

16 - PERSONNEL : Prolongation des emplois contractuels vacataires dans le cadre du Mécénat entre la Ville d'Avignon et la Fondation d'Entreprise AREVA.. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** la prolongation des contrats du coordinateur pédagogique et des quatre plasticiennes du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016,

- **FIXE** le montant de la rémunération du coordonnateur pédagogique à 32,60 euros brut de l'heure (soit 44,95 euros charges patronales incluses) et de chacun des plasticiens à 43,50 euros brut de l'heure (soit 59,96 euros charges patronales incluses)

- **IMPUTE** la dépense au chapitre 012 du budget de l'exercice 2015

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer les contrats de recrutements à intervenir et tous documents qui pourraient s'avérer nécessaires.

- **ADOpte** - Ont voté contre : M. GROS, M. CERVANTES. Se sont abstenus : Mme ABEL-RODET, M. GIORGIS, M. DELAHAYE.

17 - PERSONNEL - MISE À DISPOSITION : Mise à disposition de fonctionnaires territoriaux auprès de l'Association des Centres de Vacances et de Loisirs et du Centre de Jeunes et de Séjours du Festival d'Avignon.. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** la mise à disposition de fonctionnaires territoriaux auprès de l'Association des Centres de Vacances et de Loisirs de la Ville d'Avignon et du Centre des Jeunes et de Séjours du Festival d'Avignon pour l'été 2015,

- **IMPUTE** la dépense au chapitre 12

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer les conventions de mise à disposition,

- **ADOPTE** -

18 - ENSEIGNEMENT : Réforme des rythmes scolaires - Poursuite de l'expérimentation pour l'année scolaire 2015/2016 et adoption du nouveau PEDT (Programme Educatif Territorial). Mme Laurence ABEL RODET, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** les aménagements horaires et l'organisation des activités périscolaires tels que décrits dans le Projet Educatif Territorial de la Ville d'Avignon, à titre expérimental pour la période de l'année scolaire 2015/2016,

- **ADOPTE** le Projet Educatif Territorial pour l'année 2015/2016 tel qu'annexé à la présente délibération,

- **INDIQUE** que les financements nécessaires seront mis en place,

- **SOLLICITE** les subventions les plus larges possibles pour la mise en œuvre de cette réforme de la part de l'État et de la Caisse Nationale des Allocations Familiales,

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOPTE** -

19 - ENSEIGNEMENT - AFFAIRES SCOLAIRES : Ouvertures et fermetures de classes dans les écoles maternelles et élémentaires publiques d'Avignon/Montfavet - Rentrée scolaire 2015/2016. Mme Laurence ABEL RODET, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **EMET** un avis favorable aux ouvertures de classes dans les écoles où des locaux sont disponibles,

- **EMET** un avis défavorable à la fermeture de classe envisagée,

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOPTE** -

20 - ENSEIGNEMENT - AFFAIRES SCOLAIRES : Subvention forfaitaire versée aux établissements d'enseignement privé du premier degré sous contrat d'association avec l'Etat - Année scolaire 2015/2016. Mme Laurence ABEL RODET, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **FIXE** pour l'année scolaire 2015/2016 la participation de la Ville au fonctionnement des établissements d'enseignement sous contrat d'association à : 591,24 € par élève de classe élémentaire résidant à Avignon ; 671,95 € par élève de classe maternelle résidant à Avignon,

- **ADOPTE** les avenants à conclure avec les organismes de gestion des écoles catholiques St Jean Baptiste de la Salle, St Charles - St Michel, Champfleury et St Joseph Montfavet,

- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 65, compte 6574,

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOPTE** -

21 - ENSEIGNEMENT - AFFAIRES SCOLAIRES : Approbation de la convention à conclure avec l'Office Central de la Coopération à l'Ecole de Vaucluse (OCCE) relative au versement des subventions lors de l'organisation des classes transplantées et autres projets pédagogiques. Mme Laurence ABEL RODET, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à signer une nouvelle convention avec l'O.C.C.E. de Vaucluse, pour une durée maximale de 5 ans, relative à la gestion des aides financières versées aux écoles ou aux classes de la Ville, pour les séjours à la neige, les classes vertes, rousSES, les mini-séjours et lors de diverses manifestations, sorties particulières ou prestations spécifiques permettant ainsi aux différentes écoles ou classes adhérentes de la Ville de gérer les subventions lors des sorties pédagogiques,

- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65, compte 01 – 6574,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer toute pièce s'y rapportant.

- **ADOpte** -

22 - ENSEIGNEMENT - RESTAURANT SCOLAIRE : Prise en charge de la demi-pension des élèves du collège VIALA et des dépenses afférentes par le Conseil Départemental de Vaucluse pour l'année 2015/2016 - Convention d'un an renouvelable deux fois entre la Ville d'Avignon et le Conseil Départemental de Vaucluse. Mme Laurence ABEL RODET, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les termes de la convention entre la Ville d'Avignon et le Conseil Départemental de Vaucluse, pour l'année scolaire 2015/2016 et le cas échéant les deux années scolaires suivantes ;

- **FIXE** le principe de la compensation financière intégrale par le Conseil départemental des frais engagés par la commune pour les missions de la convention ;

- **IMPUTE** la recette afférente à la section de fonctionnement du budget annexe de la restauration scolaire chapitre 70, compte 7088,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer tout document s'y rapportant.

- **ADOpte** -

23 - ACTION CULTURELLE - CONVENTION D'OBJECTIFS : Association Festival et Compagnies Ville d'Avignon - Festival OFF 2015/2017. Mme Catherine BUGEON, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOpte** la convention d'objectifs avec l'association Avignon Festival et Compagnies d'une durée de trois ans, de 2015 à 2017,

- **DECIDE** d'appliquer le tarif réduit prévu dans la grille tarifaire des musées municipaux aux détenteurs de la carte du OFF durant la période du Festival,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu (e) délégué (e) à signer la convention à intervenir et tous les documents qui pourraient s'avérer nécessaires.

- **ADOpte** -

24 - ACTION CULTURELLE - CONVENTION D'OBJECTIFS : Association Eveil Artistique/Ville d'Avignon/Ministère de la Culture (2015/2016/2017) pour le label "Scène Conventionnée jeune public".. Mme Catherine BUGEON, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de passer une convention d'objectifs avec l'association Eveil artistique et le Ministère de la Culture pour une durée de 3 ans de 2015 à 2017, dans le cadre de la labellisation du projet artistique de l'association en tant que « Scène Conventionnée jeune public ».

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer la convention à intervenir et tous les documents qui pourraient s'avérer nécessaires.

- **ADOPTE** -

25 - DOMAINE : Convention d'occupation précaire du domaine public entre la Ville d'Avignon et l'Association Collection Lambert.. Mme Catherine BUGEON, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOPTE** la convention à conclure entre la Ville d'Avignon et la Collection Lambert,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOPTE** - Se sont abstenus : M. GROS, M. CERVANTES, Mme MAS, M. GLEMOT, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL représenté par Mme RIGAULT, M. CHRISTOS, M. LOTTIAUX, Mme RIGAULT.

26 - ACTION CULTURELLE : Convention d'occupation précaire du domaine public entre la Ville et la SARL rue Violette.. Mme Catherine BUGEON, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOPTE** la convention d'occupation précaire du domaine public entre la Ville et la SARL Rue Violette pour le développement d'une offre de restauration en lien avec le projet artistique du musée d'Art contemporain «Collection Lambert en Avignon»,

- **IMPUTE** la recette au chapitre 75, compte 753,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

- **ADOPTE** - Se sont abstenus : M. GROS, M. CERVANTES.

27 - ACTION CULTURELLE - CONVENTION D'OBJECTIFS : Partenariat Ville d'Avignon / Ecole du Louvre pour un cycle de conférences - Saison 2015/2016.. Mme Catherine BUGEON, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOPTE** la convention avec l'École du Louvre en vue d'organiser des cours d'Histoire de l'Art au Musée Calvet pour l'année universitaire 2015/2016,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer la convention à intervenir et tous les documents qui pourraient s'avérer nécessaires.

- **ADOPTE** -

28 - FINANCES - BUDGET : Exécution du budget 2015 - Attribution d'une subvention aux trois Associations Syndicales Autorisées du Canal CRILLON, Canal HOPITAL DURANCOLE et Canal PUY en vue de leur fusion.. M. Christian ROCCI, Rapporteur.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** à l'ASA du Canal PUY l'attribution d'une subvention annuelle d'un montant de 15.000 € pour les années 2015 et 2016,
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 compte 65748 fonction 0209 pour un montant de 5.000 €
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 compte 65748 fonction 92 pour un montant de 10.000 €
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l' élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.
- **ADOpte** -

29 - ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE : Demande d'une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau pour réaliser des économies d'eau.. M. Christian ROCCI, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **SOLLICITE** l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour l'octroi d'aides sur les opérations de mise en circuit fermé du bassin du Jardin du Rocher des Doms et de création de massifs économes en eau - rue Paul Pamard,
- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 13, compte 1321,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l' élu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.
- **ADOpte** -

30 - DÉFENSE ET PROTECTION CONTRE LES EAUX : Protection de la Commune d'Avignon contre les crues de la Durance - Convention de superposition d'affectation entre GRT GAZ et la Commune d'Avignon.. M. Jean-Marc BLUY, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la convention de superposition d'affectation entre GRT GAZ et la Ville d'Avignon sur la digue Durance,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l' élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.
- **ADOpte** -

31 - ENVIRONNEMENT - SANTÉ PUBLIQUE : Elaboration d'un profil de baignade en vue de l'ouverture d'une zone de baignade sur le lac Saint Chamand - Approbation et demande de subvention.. Mme Amy MAZARI - ALLEL, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** l'élaboration d'un profil de baignade en vue de l'ouverture d'une zone de baignade sur le lac Saint Chamand,
- **SOLLICITE** une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse à hauteur de 50 % du coût des études du profil de baignade,
- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 011, compte 617,
- **IMPUTE** la recette sur le compte 7471.

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOPTE** -

32 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Commission Consultative des Services Publics Locaux - Présentation de l'activité se rapportant à l'année 2014.. M. David FOURNIER, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **PREND ACTE** des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réalisés au cours de l'année 2014, conformément aux dispositions législatives en vigueur.

- **PREND ACTE** -

33 - BÂTIMENTS COMMUNAUX - TRAVAUX : Réhabilitation du Dojo Roland Montet - Demande de subvention auprès de l'Etat.. M. Mounir YEMMOUNI, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les travaux de réhabilitation du Dojo Roland Montet,

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel,

- **SOLLICITE** une subvention d'investissement auprès de l'Etat au titre du CNDS,

- **IMPUTE** la recette sur le chapitre 13, compte 1321,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOPTE** -

34 - SPORTS : Convention relative à la participation financière de la Région Provence Alpes Côte d'Azur pour l'utilisation des équipements sportifs par les lycées publics ou privés sous contrat d'association - Année scolaire 2014/2015.. M. Mounir YEMMOUNI, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOPTE** la convention liant la Ville au Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur pour l'année 2014/2015 pour la participation financière de la Région à l'utilisation des équipements sportifs par les lycées publics ou privés sous contrat d'association,

- **IMPUTE** la recette au chapitre 74, compte 7472,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer la convention ainsi que les avenants éventuels.

- **ADOPTE** -

35 - SPORTS : Convention d'utilisation du stand de tir d'Avignon par des collectivités locales et adoption de la grille tarifaire de la mise à disposition.. M. Mounir YEMMOUNI, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition du stand de tir situé en Courtine, aux collectivités locales voisines qui souhaiteraient utiliser le lieu,

- **FIXE** les tarifs de la mise à disposition du stand de tir comme suit : 200 € pour les communes de la communauté du Grand Avignon, 250€ pour les autres communes,

- **IMPUTE** la recette sur le chapitre 70, compte 70 688,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOpte** -

36 - URBANISME - ACQUISITIONS : Acquisition auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) du centre social sis rue Tambour d'Arcole au prix de 324.000€..  
Mme Isabelle LABROT, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'acquérir de la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse l'immeuble sis 2, rue du Tambour d'Arcole cadastré IT 625-627-632-539 pour 1 631 m²,

- **DECIDE** que l'acquisition aura lieu au prix de 324.000 €,

- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 21, compte 2138, fonction 8241,

- **AUTORISE** Madame Le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toute pièce et tout acte se rapportant à la présente délibération.

- **ADOpte** -

37 - ACTION SOCIALE : Autorisation de signature de l'avenant n°1 à la convention signée le 24 avril 2015 entre la Ville d'AVIGNON et l'association A.H.A.R.P... Mme Anne GAGNIARD, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** à l'association A.H.A.R.P. une subvention de fonctionnement de 6.500€ au titre de l'année 2015,

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 à la convention du 24 avril 2015 conclue entre la Ville et l'Association AHARP,

- **IMPUTE** cette dépense au chapitre 65, compte 65 –748, fonction 520,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOpte** -

38 - VIE ASSOCIATIVE - CENTRES SOCIAUX LOISIRS : Avenants aux conventions d'objectifs passées entre la Ville d'Avignon et les structures de proximité concernant le financement de projets retenus dans le cadre de la programmation 2015 du Contrat de Ville du Grand Avignon - Autorisation de signer.. Mme Anne GAGNIARD, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** les subventions proposées au titre de la programmation 2015 du Contrat de Ville du Grand Avignon : Gestion MPT Champfleury : 1.400 € ; Animation du Territoire Ouest d'Avignon : 14.000 € ; ESC Croix des Oiseaux : 8.500 € ; Centre social la Fenêtre 5.250 € ; Sports Loisirs Culture d'Orel : 18.803 € ; Centre social l'Espélido : 20.500 € et Office de Gestion et d'Animation : 2.000 €. Soit un total de 70.453 €.

- **IMPUTE** ces dépenses au chapitre 65, compte 65-748, fonction 8249,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer les avenants correspondants et les documents à intervenir.

- **ADOpte** - Se sont abstenus : Mme MAS, M. GLEMOT, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL représenté par Mme RIGAULT, M. CHRISTOS, M. LOTTIAUX, Mme RIGAULT.

39 - ACTION SOCIALE - AIRE DE STATIONNEMENT : Autorisation de signature de l'avenant n°14 à la convention du 15 mai 2002 passée entre la Ville et l'association AREAT pour la Gestion et l'Animation de l'Aire de Stationnement Municipale des Gens du Voyage de Courtine.. Mme Chantal LAMOUREUX, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** à l'association A.R.E.A.T. une subvention d'un montant de 324.923,30 € pour l'année 2015,
- **ADOpte** les termes de l'avenant n°14 à la convention du 15 mai 2002 conclue entre la Ville et l'A.R.E.A.T.,
- **IMPUTE** cette dépense au chapitre 65, compte 65748, fonction 520 de l'enveloppe de l'Action Sociale,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOpte** -

40 - PRÉVENTION - SÉCURITÉ : Mise à disposition à titre gracieux par la société IBM pendant la période du Festival d'un système d'analyse vidéo intelligent.. M. Michel GONTARD, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la mise à disposition à titre gracieux par la société IBM, pendant la période du Festival, d'un système d'analyse vidéo intelligente,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOpte** -

41 - FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT : Garantie d'emprunt à hauteur de 100 % sollicitée par la S.A. HLM GRAND DELTA HABITAT pour un prêt de 5 054 013 euros nécessaire au financement de l'acquisition de 64 logements collectifs locatifs sociaux situés rue de la Balance à AVIGNON - Résidence "LE VIGUIER".. Mme Darida BELAÏDI, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement de toutes les sommes dues en principal, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, au titre du contrat de prêt contracté par la SA HLM GRAND DELTA HABITAT auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de 5 054 013 €.
- **S'ENGAGE** au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes exigibles dues par elle en principal, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, à en effectuer le paiement en lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.
- **ADOpte** - Ne prend pas part au vote : M. GONTARD

42 - FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT : Garantie d'emprunt à hauteur de 100 % sollicitée par la SA HLM GRAND DELTA HABITAT pour un prêt de 6 558 500 euros nécessaire au financement de l'acquisition de 204 logements collectifs locatifs sociaux situés rue Louise MICHEL - Résidence "CATELAS II".. Mme Darida BELAÏDI, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement de toutes les sommes dues en principal, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, au titre du contrat de prêt contracté par la SA HLM GRAND DELTA HABITAT auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de 6 558 500 €.

- **S'ENGAGE** au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes exigibles dues par elle en principal, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, à en effectuer le paiement en lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOpte** - Ne prend pas part au vote : M. GONTARD

43 - POLITIQUE URBAINE : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) 2014/2018 - Avenant n°1 à la convention.. Mme Darida BELAÏDI, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les termes de l'avenant N°1 à la convention de l'OPAH-RU 2014/2018 entre État, la Région et la Ville,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

- **ADOpte** -

44 - POLITIQUE URBAINE : Aides aux propriétaires de l'OPAH-RU (2014-2018).. Mme Darida BELAÏDI, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le versement des subventions aux propriétaires concernés,

- **IMPUTE** les dépenses pour les subventions OPAH-RU sur les crédits ouverts au budget 2015 de la ville d'Avignon, chapitre 204, compte 204 – 422, fonction 72,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e), à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOpte** -

45 - POLITIQUE URBAINE - CENTRE ANCIEN : ET PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL : Aides aux propriétaires pour le ravalement des façades.. M. Sébastien GIORGIS, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le versement des subventions au propriétaire concerné,

- **IMPUTE** les dépenses sur le chapitre 204, compte 20421, fonction 72,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOpte** -

46 - POLITIQUE URBAINE - CENTRE ANCIEN : Aides aux commerçants pour la réfection des devantures commerciales et/ou l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite - Opération FISAC (Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce). M. Florian BORBA DA COSTA, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le versement des subventions au propriétaire concerné,

- **IMPUTE** les dépenses sur le chapitre 204, compte 204 21, fonction 72,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e), à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOpte** -

47 - DOMAINE : Taxe locale sur la publicité extérieure - Nouveaux tarifs pour 2016. M. Florian BORBA DA COSTA, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'appliquer l'augmentation de 0,4 % des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure,

- **DECIDE** que les nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

- **IMPUTE** la recette correspondante au chapitre 73, compte 7368,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.

- **ADOpte** - Ont voté contre : Mme MAS, M. GLEMOT, Mme GOILLIOT-XICLUNA, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL représenté par Mme RIGAULT, M. CHRISTOS, M. LOTTIAUX, M. VAUTE, Mme RIGAULT, Mme DUPRAT, M. PALY, Mme SEDDIK. S'est abstenue : Mme LOUARD.

48 - URBANISME - BILANS : Bilan pour l'année 2014 des cessions et acquisitions décidées par la Commune ou réalisées par son concessionnaire CITADIS. Mme Christine LAGRANGE, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le bilan des cessions et acquisitions foncières réalisées par et pour le compte de la Commune d'Avignon, pour l'année 2014, et les tableaux détaillés des cessions et acquisitions établis conformément à l'article 11 de la loi du 8 février 1995,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué(e) à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.

- **ADOpte** -

49 - URBANISME - ACQUISITIONS : Acquisition auprès de M. Paul PRADE de la parcelle cadastrée BO 402 pour 66 m<sup>2</sup> pour élargissement du chemin de la Roquette à Montfavet. Mme Christine LAGRANGE, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'acquérir de M. Paul PRADE la parcelle cadastrée BO 402 pour 66 m<sup>2</sup> sise chemin de la Roquette à Montfavet,

- **DECIDE** que cette acquisition aura lieu au prix de 3 300 €, soit 50 € le m<sup>2</sup>,
- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 21, compte 2111, fonction 8241,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) Délégué(e) à signer toute pièce et tout acte se rapportant à la présente délibération

- **ADOPTE** -

50 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Grandes Commissions et représentation de la Ville dans divers organismes - Modification et désignation. Mme Cécile HELLE, Présidente. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DESIGNE** pour siéger au seins des organismes suivants:
  - Commission de l'Emploi, du Développement Economique, Commercial & Artisanal : Mme Laurence LEFEVRE, M. Olivier GROS ;
  - Commission de la Culture, du Tourisme, du Développement Numérique : Mme Anne GAGNIARD, M. Olivier GROS ;
  - Commission des Finances, du Domaine Public et de l'Administration Générale : Mme Florence DUPRAT, M. Jean-Pierre CERVANTES ;
  - Commission de l'Action Sociale & du Logement : Mme Florence DUPRAT ;
  - Commission Urbanisme, Travaux, Patrimoine et Développement Territorial : Mme Darida BELAÏDI, M. Jean-Pierre CERVANTES ;
  - Commission de l'Education, de la Jeunesse, de l'Université & du Sport : Mme Keira SEDDIK ;
  - Commission Propreté, Cadre de Vie, Environnement, Déplacements et Circulation : M. Fabrice MARTINEZ TOCABENS, M. Jean-Pierre CERVANTES ;
  - Commission Démocratie de proximité, Démocratie participative et Vie Associative : M. Olivier GROS ;
  - Commission Sécurité, Tranquillité Publique, Prévention : Mme Léa LOUARD ;
  - Commission Consultative des Services Publics Locaux : M. Pierre-Emmanuel AUDOYER-GONZALES, en qualité de titulaire, Mme Laurence LEFEVRE, en qualité de suppléante ;
  - Commission des Concessions Publiques d'Aménagement : M. Sébastien GIORGIS ;
  - Conseil d'Administration de Citadis : M. Olivier GROS ;
  - Commission Communale des Impôts Directs Locaux (C.C.I.D.) : Mme Florence DUPRAT ;
  - Commission de Suivi des Sites du bassin industriel comprenant les établissements SEVESO AS d'EURENCO et de la Coopérative Agricole Provence Languedoc (CAPL) à Sorgues : M. Jean-Marc BLUY, en qualité de suppléant ;
  - Commission de suivi du pôle de valorisation énergie - matières de NOVERGIE : Mme Chantal REZOUALI, en qualité de titulaire ;
  - Société Publique Local des transports publics urbains du Grand Avignon TECELYS : M. Michel GONTARD au Conseil d'administration, M. Amine EL KHATMI aux Assemblées générales ;

- Conseil d'Administration de la Société du Marché d'Intérêt National (SMINA) : M. Florian BORBA DA COSTA.

- **ADOPTE** -

**ADMINISTRATION GENERALE : Délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire – Compte rendu.**

M. CERVANTES fait savoir qu'il reste dans l'attente des précisions qu'il a sollicitées au cours de la séance du 27 mai 2015, concernant la décision du 30/04/2015 portant conclusion d'un marché public pour l'acquisition de produits et de matériels d'entretien pour les services municipaux, Lot n°3 «Produits plastiques à usage unique», avec la Sté INTERPACK SAS.

Madame le Maire, Présidente, lui indique que les services vont lui apporter une réponse dans les meilleurs délais avant la prochaine séance du Conseil.

**X X X**

Madame le Maire, Présidente, porte à la connaissance l'Assemblée une information relative au fonctionnement du service municipal de la fourrière. La Ville a porté plainte auprès du Procureur de la République et du commissariat de Police à l'encontre de plusieurs agents municipaux pour des faits délictueux pouvant mettre en cause ces agents à des niveaux d'implication divers. Des éléments concordants, complétés par plusieurs témoignages, ont révélé des dysfonctionnements graves sur le parc de la fourrière municipale engendrant des dégradations et des vols de pièces sur les véhicules qui y étaient remisés, auxquels viennent s'ajouter des soupçons de fraude aux heures supplémentaires.

Elle rappelle que dans l'attente des résultats des enquêtes judiciaires et administratives qui seront diligentées rapidement, il convient de respecter le droit à la présomption d'innocence dû à chacun. S'il est avéré par les résultats de l'enquête que des délits de telle nature ont bien été commis par des agents, ceux-ci se verront appliquer les sanctions disciplinaires prévues par les textes en vigueur indépendamment des condamnations pénales qui pourront être prononcées par la justice.

**X X X**

La séance est levée à 22h10 par Mme le Maire, Présidente.

**X X X**

***Compte rendu de la séance du conseil affiché le 29 juin 2015 -***